



Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0  
Nombre de votants (enveloppes déposées) : 9  
Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L.66 du code électoral) : 0  
Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 9  
Majorité absolue : 5

A obtenu : Monsieur Yohann VIEL 9 voix

Monsieur Yohann VIEL a été proclamé Vice-Président et a été immédiatement installé.

### **ELECTION DU SECRÉTAIRE**

Sous la présidence de X, les conseillers ont été invités à procéder à l'élection du secrétaire. Il a été rappelé que le secrétaire est élu dans les mêmes modalités que le président (art. L.2122-4, L.2122-7 du CGCT).

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0  
Nombre de votants (enveloppes déposées) : 9  
Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L.66 du code électoral) : 0  
Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 9  
Majorité absolue : 5

A obtenu : Madame Corinne BOURDON 9 voix

Madame Corinne BOURDON a été proclamée secrétaire et a été immédiatement installée.

### **INDEMNITÉS DE FONCTION D'ÉLUS**

Madame la Présidente expose au Conseil Syndical qu'il est nécessaire de fixer les indemnités de fonction du Président.

Après en avoir délibéré le Conseil Syndical décide, à l'unanimité de fixer l'indemnité de fonction comme suit :

<b>INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DE L'ADJOINT</b>		
<b>FONCTION</b>	<b>TAUX APLLIQUÉ</b>	<b>MONTANT MENSUEL BRUT</b>
Président	12,20 %	474,51 €

### **GROUPEMENT DE COMMANDE « TRANSPORT »**

Madame Cindy MARIE informe les membres du conseil qu'une convention a été signée le 17 avril 2020 avec l'Agglomération Seine-Eure afin de bénéficier du groupement de commande « Transport ».

Ce groupement servira à avoir des tarifs moindres lors des sorties scolaires et pour se rendre aux séances de piscine.

Les membres sont favorables à cet engagement.

### **ACCEUIL SERVICE MINIMUM**

Madame la Présidente demande à établir le tarif de garde sur le temps du midi pour le service minimum du personnel prioritaire au forfait de 1,70 € durant le temps du protocole d'accueil de l'école suite à la pandémie du COVID-19.

Après en avoir délibéré le Conseil Syndical décide, à l'unanimité de fixer le tarif à 1,70 €.

### **DIVERS**

Madame Cindy MARIE informe les membres :

- de l'installation du chauffage réversible dans la cantine,
- d'avoir fait arrêter les travaux d'installation de la structure de jeux extérieur par la société Jet'sport en date du 20 mai 2020 pour vice de forme. L'installation de celle-ci sera effectuée par l'agent communal de Surtauville. Des photos seront prises à chaque étape et transmises à la société Sport test afin d'avoir toutes les preuves de conformité d'installation,
- de la proposition de la mise à disposition des bâtiments et du personnel sur la période estivale au service enfance-jeunesse de l'Agglomération Seine-Eure afin de leur permettre d'accueillir si besoin le maximum d'enfants suivant le protocole sanitaire engendré par la pandémie du COVID-19,
- de la nouvelle demande d'expertise médicale pour notre agent, Madame Annie CHEVALIER suite à sa maladie professionnelle,

Rien ne restant à l'ordre du jour, la Présidente déclare, à 20 h 53, la séance close.